

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, à la commune de Sainte Foy lès Lyon, d'un immeuble situé sur son territoire, rue Deshay.

Il s'agit d'un petit bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée, qui constitue une ancienne chapelle ainsi que la parcelle de 15 mètres carrés sur laquelle il se trouve édifié.

Cette construction était située sur une parcelle de plus grande étendue que la Communauté urbaine a achetée pour la réalisation de l'élargissement de la rue Deshay.

La commune de Sainte Foy lès Lyon a souhaité acquérir cette bâtisse afin de la restaurer dans le cadre du patrimoine fidésien.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la présente cession interviendrait au prix de 10 000 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette de cette cession fera l'objet des mouvements suivants :

- produit de la cession : 10 000 F - compte 775 100 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 10 000 F - en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,